

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 26 Décembre 1876

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE : Conseil municipal. Démission de M. WAHL-SÉE. — Dénombrement de la population. Résultats. — Hospices. Chapitres additionnels au budget de 1876.

L'an mil huit cent soixante-seize, le Mardi vingt-six Décembre, à huit heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présents :

M. CATEL-BÉGHIN, Maire, Président.

M. MEUREIN, Secrétaire.

MM. ALHANT, BOUCHÉE, BRASSART, CASATI, CHARLES, CORENWINDER, CRÉPY, DECROIX, Ed. DESBONNETS, J.-B^{te} DESBONNET, FLORIS DESCAT, JULES DUTILLEUL, GAVELLE, LAURAND, LAURENGE, LECLERC, GÉRY LEGRAND, MARIAGE, MERCIER, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, ROCHART, SCHNEIDER-BOUCHEZ, SOINS et VIOLETTE.

Absents :

MM. CANNISSIÉ, COURMONT, DELÉCAILLE, LEMAITRE, VERLY et WERQUIN, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

**Démission
de
M. Wahl-Sée.**
—

M. LE MAIRE donne lecture de la démission que lui adresse Monsieur le Conseiller WAHL-SÉE, qui vient de quitter Lille pour aller habiter Paris.

Il propose au Conseil de déposer au procès-verbal l'expression des regrets que cette séparation lui inspire. Cette proposition est adoptée avec un grand empressement.

M. LE MAIRE communique également une lettre lui annonçant la mort de M. MARY, ex-Conseiller municipal.

Le Conseil décide aussi que le procès-verbal contiendra l'expression des regrets que lui fait éprouver le décès de cet ancien collaborateur.

**Dénom-
brement de la
population.**
—
Résultats.
—

M. LE MAIRE annonce ensuite au Conseil que l'opération du dénombrement est presque entièrement terminée. Quelques vérifications restent à faire, il est vrai, mais elles ne pourront avoir une influence sensible sur les résultats qu'il tient à mettre, dès aujourd'hui, sous les yeux du Conseil.

Comparativement au travail de 1872, l'ancienne ville a vu accroître le nombre de ses maisons de 321, et celui de ses habitants de 237.

La section des Moulins compte 6 maisons et 464 habitants en plus.

La section d'Esquermes, 258 maisons et 1,500 habitants en plus ; celle de Wazemmes 132 maisons et 2,055 habitants.

Le faubourg de Fives a 62 maisons et 887 habitants en plus.

Le faubourg de St-Maurice, 104 maisons et 1,037 habitants.

La population municipale qui était en 1872, de 149,397 est en 1876, de 154,511 soit une augmentation de 5,114 individus. La population flottante est descendue de 8,690 à 7,027 individus, la diminution porte surtout sur l'effectif de la garnison.

Le chiffre de la population totale de 1876 est de 161,538 habitants.

Le nombre de maisons s'est accru de 861. Il s'est élevé de 18,793 à 19,654.

Celui des familles, qui était en 1872 de 42,218, est aujourd'hui de 43,639, d'où une augmentation de 1,421.

M. Géry LEGRAND témoigne son étonnement de voir la population demeurer presque stationnaire à Lille, tandis qu'elle paraît avoir augmenté dans des proportions considérables

à Roubaix. Il croit nécessaire que le Conseil s'inspire désormais, dans ses votes, de la nécessité d'attirer dans nos murs un plus grand nombre d'habitants. il demande à l'Administration de vouloir bien préparer une étude à ce sujet.

M. LE MAIRE fait remarquer que la ville de Roubaix, dont l'industrie est florissante, occupe un très grand nombre d'ouvriers étrangers, et que c'est surtout sa population flottante qui a dû s'accroître. L'industrie lilloise, la filature, est au contraire en souffrance. Nous obtenons néanmoins une augmentation de 5,114 individus pour 4 ans sur la population normale; c'est là un résultat sérieux et très satisfaisant, puisqu'au dernier recensement comprenant une période de 6 ans, l'augmentation n'a été que 2,484 habitants.

M. MARIAGE fait remarquer que parmi les institutions pouvant attirer la population à Lille, il signale de nouveau la création d'un grand centre universitaire, qui ne nous amènerait pas seulement des professeurs et des élèves, mais aussi, à leur suite, bon nombre de familles, venant surveiller l'instruction de leurs enfants.

Le Conseil reprend la discussion des chapitres additionnels des Hospices pour l'exercice 1876.

M. RIGAUT, Adjoint au Maire, s'exprime comme suit :

Hospices.
—
Chapitres
additionnels
au budget
de 1876.
—

« J'avais l'honneur de faire partie de la Commission dont M. Jules DECROIX est le rapporteur, et je tiens à vous affirmer que ce n'est qu'après un examen sérieux et approfondi de la question, qui nous occupe, que la Commission a arrêté les conclusions qui vous sont présentées.

« Je vous demande la permission de vous soumettre les documents qui ont servi de guide à la Commission. Ces documents nous sont venus de sources officielles ou d'autorités incontestables. Voici d'abord, dans un rapport de M. DARESTE sur la restauration projetée de Saint-Sauveur, imprimé en 1871, le parallèle qu'il établit entre les deux hôpitaux :

L'Administration nouvelle s'est, dès son entrée en fonctions, vivement préoccupée du contraste que présenteront bientôt les deux grands établissements consacrés dans notre Ville, au traitement des malades: L'hôpital Saint-Sauveur et l'hôpital Sainte-Eugénie. Celui-ci, où aucune dépense n'a été épargnée, où l'Administration précédente s'est efforcée de réaliser toutes les prescriptions de la science moderne, offrira des conditions de salubrité et de bien-être qui semblent ne devoir rien laisser à désirer. L'hôpital Saint-Sauveur, au contraire, dont les salles actuelles ont été successivement appropriées au service des

malades, sans vue d'ensemble, sans aucun souci des règles de l'hygiène, présentera aux yeux de tous, même des personnes les plus étrangères à la médecine, une manifeste infériorité. Il est impossible que les indigents eux-mêmes ne fassent pas cette comparaison, et que, dans la maladie, ils ne refusent d'entrer au vieil hôpital, pour venir frapper en foule à la porte du nouveau.

Après avoir établi que, d'après TÉNON, les règles de l'hygiène hospitalière demandaient 45 mètres cubes d'air par lit, et que pour les femmes en couches il en fallait la moitié en sus, soit 68 mètres, le rapport nous donne le tableau suivant de cube d'air dans chaque salle de Saint-Sauveur.

SALLES de L'ÉTAGE.	CUBE TOTAL	NOMBRE de lits ÉTAT ACTUEL	CUBE partiel ÉTAT ACTUEL	LITS à RETRANCHER	NOMBRE de lits ÉTAT FUTUR
Sainte-Marie et Annexes .	855 ^{mc}	22	38 ^{mc}	3	19
Saint-Charles	855	22	38	3	19
Saint-Jean	1,180	24	51	»	24
Saint-Louis	1,437	52	27	20	32
Sainte-Elisabeth	505	20	25	8	12
Sainte-Monique	545	12	45	2	10
Saint-Joseph	1,393	46	31	15	31
Sainte-Marguerite	1,452	45	32	15	30
Saint-Augustin { 1 ^{re} partie	369	16	24	8	8
{ 2 ^{me} id.	446	19	23	9	10
Saint-Roch	411	15	27	5	10
TOTAUX		293		88	205

SALLES DES COMBLES	CUBE TOTAL	NOMBRE DE LITS	CUBE PARTIEL
Saint-Antoine	558 ^{mc}	22	25 ^{mc}
Saint-Henri	521	17	30
Salle des Enfants	348	21	16
Salles des Syphilitiques { Hommes	621	38	16
{ Femmes	276	16	17
Salle d'attente de la Maternité	265	12	22
TOTAL		126	

A propos de l'insuffisance des chauffoirs de l'hôpital Saint-Sauveur, il s'exprime en ces termes :

Il faut que tous les malades capables de se lever passent la plus grande partie de la journée dans des locaux différents de ceux où ils couchent. Il existe actuellement des chauffoirs; mais ces locaux, mal installés et mal tenus, sont d'une tristesse et d'une saleté révoltantes. Celui qui sert aux hommes blessés, derrière la salle Saint-Charles, est particulièrement repoussant.

Plus bas, il signale ainsi la situation des salles de bains et l'absence de l'hydrothérapie :

L'organisation actuelle des bains est insuffisante de tous points, et cependant ils doivent servir, non seulement aux malades de l'hôpital, mais encore à certains malades de la Ville qui viennent y chercher, dans les bains sulfureux, la guérison de la gale. Les salles sont carrelées, froides, trop petites; les baignoires, serrées les unes contre les autres, ne sont pas séparées entr'elles par des rideaux ou par une clôture quelconque, blessant ainsi tous les sentiments de décence. D'ailleurs, il n'y a rien pour les bains de vapeur, rien pour l'hydrothérapie, ressources si puissantes de la médecine actuelle. L'amélioration et l'extension des bains sont donc réclamés avec insistance par tous les médecins de l'hôpital, comme l'une des améliorations les plus nécessaires et les plus urgentes.

Ventilation inefficace.

N'oublions pas, dit ensuite M. DARESTE, que d'après les données de la physiologie, une ventilation artificielle, efficace, doit enlever dans une salle, au moins soixante mètres cubes d'air par malade et par heure; que dans certains cas, les salles de femmes en couches, par exemple, cette ventilation doit enlever cent et cent-vingt mètres cubes, pour les remplacer par un volume égal d'air pur. Nous avons tout lieu de croire que le système actuellement employé dans la salle Sainte-Marguerite, est bien loin de répondre à de pareilles exigences.

Enfin, il s'élève avec vigueur contre le service défectueux de la maternité, où, en 1864, il y eut dans l'espace de deux mois, 12 décès pour 38 accouchements, c'est-à-dire presque 1 sur 3.

Je dois dire que ce service a été modifié depuis, et qu'il se trouve aujourd'hui dans de meilleures conditions.

M. DARESTE conclut ainsi :

- 1° Diminution des lits;
- 2° Etablissement de salles de travail et de réfectoires pour éviter, pendant le jour, l'accumulation des malades dans les salles où ils couchent;
- 3° Séparation complète des services médicaux et chirurgicaux. Etablissement dans toutes les salles de chambres d'isolement;
- 4° Etablissements de salles de rechange pour laver et désinfecter, soit temporairement, soit périodiquement, les salles infectées;
- 5° Introduction de l'eau d'Emmerin dans le voisinage de toutes les salles, pour donner plus d'extension aux soins de toilette et aux pansements des malades;
- 6° Elimination de l'air vicié par une ventilation naturelle mieux établie et complétée par la ventilation artificielle;
- 7° Assainissement de l'air qui pénètre dans les salles et qui aurait été infecté par les égouts, les latrines, les émanations cadavériques ou le linge sale.

Le devis des améliorations à apporter dans le vieil hôpital s'élevait à environ 600,000 fr.

En regard de ce tableau qui ne paraît pas contestable, voici ce que nous trouvons dans un rapport sur l'hôpital Sainte-Eugénie, rapport présenté à la Commission des arts insalubres en 1873, par le général MORIN.

Des expériences officielles ont permis de constater que les conditions imposées pour le chauffage et la ventilation avaient été, non-seulement remplies, mais dépassées de beaucoup.

Le 2 mars 1870, le volume d'air, évacué par la grande cheminée d'appel du premier pavillon, pour lequel les dispositions étaient à peu près complètes, a été trouvé de 232 mètres cubes par heure et par lit.

Le 5 février 1873, les expériences de réception exécutées par la Commission administrative ont donné pour l'évacuation, un volume de 230 mètres cubes par heure et par lit.

Le résultat moyen de ces deux séries d'expériences est donc de 231 mètres cubes d'air évacué par heure et par lit, dans la grande cheminée d'appel, tandis que le marché n'en exigeait que 45 mètres cubes.

Cet excès d'une ventilation régulière et continue, mais sans courants d'air sensibles ou gênants, loin d'avoir eu des inconvénients, a été d'une grande utilité, pendant l'occupation des deux seuls pavillons qui puissent servir d'ambulance pendant la guerre de 1870.

Les salles de ces pavillons, disposées pour 22 lits seulement, ont reçu, les unes jusqu'à 58 malades, les autres 40 blessés. Les salles destinées à 6 lits, ont reçu jusqu'à 15 et 16 malades, ou 10 blessés.

Un pareil encombrement, qui, partout ailleurs, aurait eu les plus graves conséquences, n'a pas produit, au grand étonnement des médecins, les suites funestes qu'on pouvait redouter, grâce à l'activité du renouvellement de l'air, qui, même pour ces nombres excessifs de malades, assurait encore à chacun d'eux environ 40 mètres cubes d'air nouveau par heure, et contribuait à les préserver des terribles effets de l'infection d'hôpital.

Nous avons vainement cherché à nous procurer des renseignements sur les effets hygiéniques obtenus, auprès des médecins militaires, employés en 1870 dans cet hôpital. Il ne nous a pas été possible de savoir leurs noms.

Mais d'excellents appréciateurs de ces effets, ce sont, sans contredit, les sœurs, qui, de jour en nuit, restent et circulent dans les salles.

Des réponses qu'elles ont faites aux questions que nous leur avons adressées, il résulte qu'aucun blessé n'a gagné la pourriture d'hôpital à Sainte-Eugénie, quoique cinq ou six en fussent atteints à leur arrivée.

Vous le voyez, Messieurs, le contraste est grand à tous les points de vue entre les deux hôpitaux. Nous avons encore dû tenir compte de l'opinion émise dans une circonstance récente par la Faculté de Médecine elle-même, ou au moins par ses représentants, et voici ce que nous lisons dans les nombreux renseignements qui ont été communiqués à la Commission des finances, lors du rapport sur le budget des Hospices de cette année :

Comme résultat général, considéré au point de vue de la dépense, mieux eût valu transférer à Sainte-Eugénie tous les services de Saint-Sauveur, à la condition toutefois d'apporter à ce dernier établissement, aussitôt que les ressources l'eussent permis, les modifications commandées par les lois de l'hygiène. Son mobilier est défectueux, ses bâtiments laissent beaucoup à désirer, et il importe de donner au plus vite satisfaction à des plaintes qui se renouvellent à chaque instant.

RECEVU
28 DÉCEMBRE
1873

Malgré le caractère authentique de ces documents, la Commission ne s'en est pas contentée et un certain nombre de ses Membres, par une visite en détail aux deux établissements, ont pu contrôler les assertions dont je vous ai donné lecture ; c'est alors seulement que les conclusions du rapport ont été adoptées.

Pour répondre à ceux de nos Collègues qui pourraient craindre l'insuffisance des 400 lits de Sainte-Eugénie en cas d'épidémie, je ferai observer que, même en se contentant des 45 mètres cubes d'air par lit, que M. DARESTE considère comme le maximum réalisable à Saint-Sauveur, on pourrait installer à Sainte-Eugénie 500 à 550 lits au lieu de 400, qui y existent actuellement.

Pour ce qui est de la question financière, elle est loin d'être aussi claire qu'on pourrait le croire en lisant l'exposé de 1873 : les assertions de cette brochure ont d'ailleurs été parfaitement réfutées par notre regretté collègue M. G^{ve} TESTELIN, ainsi que par le rapport de la Commission des Finances sur le budget des Hospices pour 1874. Les chiffres concernant les dépenses nécessitées par les divers projets d'ouverture partielle ou entière des deux hôpitaux varient selon les besoins de l'Administration et selon les époques où on les présente. Pour vous donner une idée de la manière de compter des Hospices, vous trouverez, en parcourant cette brochure, que les frais de construction de Sainte-Eugénie sont augmentés de 604,000 francs pour les intérêts des sommes déboursées au 31 décembre 1872. Quel doit être le prix actuel de tous les bâtiments des Hospices en leur appliquant la même méthode de calcul ?

C'est ainsi que l'Administration établit, en l'exagérant, l'amoindrissement de son fonds de dotation. Un peu plus loin, dans la même brochure, en mentionnant les subventions que la Ville payait chaque année et qu'elle a supprimées en 1866, on fait figurer également les intérêts de ces sommes. Ne trouvez-vous pas que cela ressemble à ce que ferait un négociant en considérant comme pertes les bénéfices qu'il aurait pu faire sur les affaires qu'il a manquées. Les chiffres présentés dans un même travail ne concordent pas toujours entr'eux. Dans la dernière exposition financière qui a été imprimée, nous trouvons à la page 7 que la plus-value résultant de l'agrandissement de Lille a enrichi les Hospices de 17,060,000 francs ; à la page 51, cette plus-value n'est plus que de 15,150,805 francs. Je conclus, Messieurs, en vous demandant de voter les conclusions de la Commission qui me paraissent conformes aux intérêts des pauvres, des Hospices et de l'Université de l'Etat.

M. MORISSON, adjoint au Maire, présente les observations suivantes :

Lorsque la Commission des Finances a bien voulu me recevoir et m'entendre, j'ai en effet tenu le langage auquel faisait allusion tout à l'heure mon honorable collègue, M. RIGAUT ; j'ai même remis à cette Commission une note manuscrite ; mais M. RIGAUT a singulièrement exagéré la portée de mes paroles.

Je disais alors comme aujourd'hui que l'état matériel de l'hôpital Saint-Sauveur laissait beaucoup à désirer ; que les services y étaient fort défectueux ; que des réparations étaient urgentes, et que pour les accomplir, il importait de transférer momentanément tous les malades à Sainte-Eugénie.

Mais depuis, après mûre réflexion, j'ai reconnu que ce transfert devenait parfaitement inutile, dès l'instant où l'on se bornait, à Saint-Sauveur, à des réparations successives, pavillon par pavillon. Il n'est jamais entré dans ma pensée de fermer à tout jamais cet hôpital, ainsi que le propose M. DECROIX dans son rapport. Ce que je voulais à l'époque de mon entrevue avec la Commission des Finances, c'était une fermeture momentanée, et je viens de dire que mon opinion s'était modifiée, depuis le jour où j'avais acquis la conviction que, sans déplacer un seul malade, on pouvait aisément accomplir à Saint-Sauveur les réparations commandées par l'hygiène et le bien du service.

Quand M. RIGAUT établit un parallèle entre les deux hôpitaux qui font l'objet de nos débats, il est clair que l'avantage paraît devoir rester à Sainte-Eugénie.

D'une part, un vieil hôpital, qu'il est utile et indispensable d'améliorer ; d'autre part, un véritable monument qui frappe les yeux de tous les visiteurs.

Mais qui nous dit que ce bâtiment grandiose ne nous réserve pas les désillusions qu'ont données ceux construits à si grands frais dans la capitale ? Il est bien démontré, et cela par une longue expérience, que Saint-Sauveur ne renferme pas ces germes meurtriers dont se plaint le rapport ; que la mortalité y est au contraire notablement inférieure à celle que l'on rencontre dans la plupart des hôpitaux de Paris, et, qu'en conséquence, à ce point de vue, il ne faut point l'abandonner pour courir après des tentatives qui seraient parfaitement à même de nous donner plus tard de très vifs regrets.

Sans doute l'hôpital Sainte-Eugénie, par son brillant aspect, semble repousser toute idée de contagion, et M. RIGAUT nous affirmait, il y a un moment, que pendant la guerre de 1870, les blessés avaient été affranchis de la pourriture. On me disait cependant le contraire ce matin même, et d'ailleurs les blessés qu'on y recevait alors, ainsi que ceux admis dans la maison des sœurs de la *rue Gantois* et que j'ai visités, se trouvaient relativement dans d'excellentes conditions par rapport à leurs blessures. Tous, ou presque tous, en effet, évacués des hôpitaux voisins ou des ambulances, avaient échappé aux dangers inhérents aux plaies récentes, et quand ils nous arrivaient, on comptait parmi eux plus de convalescents que de véritables malades. Les choses se sont passées ainsi à Saint-Sauveur même, où on a reçu un bien plus grand nombre de blessés qu'à Sainte-Eugénie, et où la mortalité a été insignifiante.

Je conclus donc, de ces longs débats qui déjà nous ont tenus pendant deux séances, que la question financière doit s'effacer ici devant la question d'humanité, et que nous ne devons avoir en vue que le bien et l'intérêt des malades. Il y a encombrement à Saint-Sauveur ; cet

encombrement est la principale cause des plaintes qui se traduisent chaque jour; il est juste, par conséquent, de disperser les malades, de leur donner plus d'air et d'espace, et puisque Sainte-Eugénie est prêt à en recevoir, profitons de ce bienfait.

Je conjure le Conseil de bien se pénétrer de cette grande vérité et de ne prendre aucune autre détermination, de ne formuler aucun autre avis.

En admettant même qu'il n'en fût pas ainsi et que les 379 malades ne fussent pas répartis entre les deux hôpitaux, je n'hésite pas à déclarer, qu'encombrement pour encombrement, je préférerais encore voir tous ces malades à Saint-Sauveur plutôt qu'à Sainte-Eugénie. Pour émettre une semblable opinion, je dois avoir des motifs que voici : L'hôpital Sainte-Eugénie ne renferme que 400 lits, et si vous en affectez chaque jour 379 aux différents services, il n'en reste que 21 disponibles, chiffre évidemment insuffisant. J'ajoute que si, à Saint-Sauveur, les services spéciaux présentent de regrettables lacunes, ils n'existent même pas à Ste-Eugénie et que pour les créer, il faudra faire des sacrifices considérables. Puis, Sainte-Eugénie est un hôpital trop excentrique, et on sait pourtant qu'il y a un vingtième de malades en plus provenant de l'ancienne Ville. Enfin, et ce calcul doit être pris en considération, le prix de journée sera infiniment supérieur dans le nouvel hôpital : il est permis de le chiffrer à 5 ou 6 francs, tandis que dans le vieil hôpital il ne s'élève qu'à 2 fr. 25 ou 2 fr. 30. Ici, la dépense du chauffage se monte à 10 ou 12 mille francs par année; à Sainte-Eugénie elle s'élèvera certainement à la somme de 40 à 45 mille francs.

Pour tous ces motifs, je supplie le Conseil de repousser par son vote la partie du rapport de l'honorable M. Jules DECROIX demandant que l'on ferme définitivement Saint-Sauveur, et que l'on ouvre l'hôpital Sainte-Eugénie à tous les malades de la Ville.

M. MARIAGE, répondant aux observations présentées par M. le docteur OLIVIER, objecte qu'il n'y a pas de comparaison à faire, au point de vue de la mortalité, entre l'hôpital Saint-Sauveur et les hôpitaux de Paris. Tous les cas graves qui n'ont pas trouvé guérison en province, ou qui peuvent servir de sujets d'étude, sont envoyés à Lariboisière ou à la Pitié; ils y augmentent sans aucun doute la mortalité d'une manière notable. On ne saurait donc invoquer les résultats de ces grands hôpitaux d'instruction pour démontrer l'innocuité de l'hôpital Saint-Sauveur.

D'autre part, nous voyons chaque année, au début de l'hiver, entrer dans notre vieil hôpital lillois un certain nombre de gens souffreteux, sans ressources, qui trouvent très bon de s'y faire soigner pendant la mauvaise saison, et en sortent pas trop mal-portants au printemps. Ils forment une sorte de clientèle que l'on retrouve chaque année. Ce cas là ne se rencontre pas à Paris.

Lorsque la Commission a visité cet hôpital, elle a constaté son très fâcheux état au point

de vue de la santé des malades. Divers Membres partagent aujourd'hui une opinion contraire. Je ne vois plus, dit l'orateur, de quel côté se trouve la majorité, et par suite les conclusions du rapport paraissent manquer d'autorité. Je suis d'avis de renvoyer de nouveau la question à l'examen de la Commission. M. WERQUIN disait avec raison dans la dernière séance qu'il serait imprudent de prendre en ce moment aucune résolution; la question est pendante devant le Conseil d'Etat; attendons son arrêt. Dans huit ou quinze jours nous aurons une solution; pendant ce temps la Commission aura tout le loisir de se livrer à un nouvel examen de la question.

M. SOINS dit qu'il a demandé la parole pour rétablir la vérité sur la salubrité de l'hôpital Saint-Sauveur et aussi pour essayer de démontrer à M. le Rapporteur que les merveilles qu'il attend du somptueux hôpital Sainte-Eugénie pourraient bien ne point se réaliser.

Il est disposé, dit-il, à lui répéter ce que son maître, le professeur de médecine ROSTAN, disait au marquis de PASTORET qui vantait les avantages que trouveraient les malades dans l'hôpital de Lariboisière :

« — Attendez que le temps ait passé sur cet établissement avant d'en célébrer les avantages. »

C'est en s'appuyant sur une statistique décennale, officielle, de la mortalité des hôpitaux comparés entr'eux et avec Saint-Sauveur, qu'il va faire cette démonstration; il espère que les idées préconçues ne prévaudront pas contre son évidence, et que les chiffres, que le Conseil voudra bien retenir, porteront avec eux la conviction.

Il s'empresse de reconnaître avec l'honorable Rapporteur, qu'il y a souvent de l'encombrement à Saint-Sauveur; mais il ne saurait concéder que l'hôpital est encombré, attendu que si les salles de chirurgie et des fiévreux (hommes) sont trop garnies de lits et de malades, et, par suite, encombrés, le côté des femmes (service de chirurgie, des fiévreuses, ainsi que quelques services spéciaux) laissent des vides qui compensent, et au-delà, le trop plein déplorable qu'on signale et dont on se plaint avec juste raison.

Mais pour faire cesser cet état de choses, il suffit d'une distribution plus appropriée et de subordonner l'affectation des salles aux besoins que l'expérience a établis. Cela fait sans de bien grands frais, les malades trouveraient à Saint-Sauveur tout ce qu'on peut désirer pour eux.

Je reconnais, ajoute M. SOINS, avec tous ceux qui se sont occupés de la question des hôpitaux, qu'il faut, pour leur exécution, faire choix d'une situation saine, les placer sur un lieu élevé, planté (pas trop toutefois), loin d'un cours d'eau, isolé, tranquille; qu'il faut des bâtiments spécialement aménagés, bien orientés, bien aérés, bien ventilés, et qu'un nombre restreint de malades (300 à 400 au plus) y soit installé; qu'il y aurait grande imprudence à négliger aucune de ces conditions.

Mais je reconnais aussi que toutes ces conditions réunies ne donnent pas toujours les résultats qu'on avait cru pouvoir concevoir de leur parfaite application.

Pour vous le prouver, Messieurs, je vais faire passer sous vos yeux les chiffres donnés par les moyennes de mortalité des hôpitaux de Paris, moyennes relevées sur dix années. Ces chiffres sont tirés de la notice sur les hôpitaux, publiée par le professeur BOUCHARDAT :

1° Hôtel-Dieu	834 lits (moyenne des décès)	8.69	p. 0/0
2° Pitié	726	—	7.83
3° Lariboisière.	634	—	7.91
4° Saint-Antoine	594	—	8.83
5° Charité	467	—	9.65
6° Necker	445	—	8.49
7° Beaujon	416	—	8.63
8° Dubois	351	—	6.25

Il résulte de ces données que les hôpitaux qui réunissent tout ce que les Conseils de l'hygiène la plus prévoyante ont pu prescrire, comme à Lariboisière, comme à Beaujon, comme à la Pitié, présentent une moyenne de mortalité supérieure à celle donnée par l'Hôtel-Dieu et la Charité ; puisque Lariboisière, avec ses 634 lits, donne 7.91 ; la Pitié, avec ses 726 lits, 7.83 ; Beaujon, avec ses 416 lits, 8.63 ; tandis que l'Hôtel-Dieu, avec ses vieux bâtiments, son voisinage de la Seine, l'absence de ventilation, ses 834 lits, n'a qu'une moyenne de 8,69 ; que la Charité, enclavée dans les constructions du quartier, avec des services enchevêtrés, n'ayant ni couloirs, ni dégagements, ni ventilation, ne donne à la mort, sur ses 467 lits toujours occupés, qu'une moyenne de 9.65.

Inutile de pousser plus loin la démonstration, pressé que je suis de mettre en parallèle avec la Charité (cet hôpital où on meurt le moins), notre Saint-Sauveur, dont on dit tant de mal.

J'ai dû, pour ce parallèle, pousser mes recherches un peu plus loin que notre honorable collègue, M. OLIVIER, et prendre une moyenne décennale. Je crois utile, Messieurs, de vous faire remarquer que dans ces dix années figure l'année 1866, année du choléra, qui nous enlève 859 malades sur 6,053 entrées, et les années calamiteuses de 1870 et 1871, avec les victimes de la guerre et de l'épidémie variolique. Il résulte des chiffres qui me sont officiellement communiqués, que cette moyenne est de 9.84, par conséquent supérieure de 0.19 à celle de la Charité ; de 1.15 à celle de l'Hôtel-Dieu ; de 1.93 à celle de Lariboisière, dont Sainte-Eugénie est l'imitation perfectionnée.

Et encore, Messieurs, savez-vous que ma comparaison pêche singulièrement par un point capital, qu'il faut signaler, pour vous faire comprendre combien notre moyenne gagnerait

encore si nous étions dans les mêmes conditions que l'Hôtel-Dieu et la Charité sous le rapport des maladies qui y sont traitées.

Nous recevons à l'hôpital Saint-Sauveur (ce qui n'a pas lieu pour ces deux hôpitaux parisiens) : 1° Les femmes en couche, qui, dans les maternités, d'après le remarquable ouvrage de M. Paul LEFORT, succombent 1 sur 29, alors qu'on ne compte qu'un décès sur 212 femmes accouchées à domicile ; 2° les enfants — la mortalité à l'hôpital des enfants de Paris est de 5.46 ; 3° toutes les maladies chroniques — les pthisiques, entrant pour 35 p. 0/0 dans la mortalité, les entérites chroniques, les cancéreux, etc. Tous ces malades sont éloignés de l'Hôtel-Dieu et de la Charité par les médecins du bureau central d'admission ; de sorte que le passif de ces deux hôpitaux, si j'ose dire ainsi, ne se trouve point chargé de ces malheureux, qui, en entrant dans l'hôpital, portent avec eux le trait fatal qui doit leur donner la mort.

Je crois que ce qui précède démontre victorieusement l'inocuité de Saint-Sauveur, et qu'il est inutile que j'insiste davantage.

Puisque j'ai sous les yeux le chiffre des entrées des malades, je m'y arrête un instant pour constater avec une bien vive satisfaction, que, malgré l'accroissement de plus de 15,000 âmes de notre population, le nombre des entrées dans notre hôpital diminue graduellement d'année en année. Ainsi, en 1866, 6,053 malades réclamaient des secours ; en 1875, 4,942 malades entraient à Saint-Sauveur. Ce résultat est, à mon sens, des plus heureux ; il mérite d'être signalé et doit faire l'objet de nos réflexions ; il prouve en outre qu'il y a plus de bien-être chez ceux qui autrefois réclamaient des secours de ces établissements, et démontre aussi qu'on abandonne moins facilement les siens.

M. SOINS ajoute qu'il espère que cette tendance de la population s'accroîtra chaque jour davantage ; qu'il serait à souhaiter que les opérations se fissent à domicile ; que jusqu'à réalisation de ce *desideratum*, l'utile loi de la dispersion soit appliquée dans tous les services ; car les salles de chirurgie sont tellement redoutables pour les opérés, que je serais tenté, dit l'orateur, de déclarer en terminant, exagérant le dire d'un de mes vieux maîtres, que si j'avais un ongle incarné à me faire enlever, j'aimerais mieux subir l'opération dans un grenier, sur un grabat, avec du pain sec et de l'eau, que sur un lit relativement somptueux dans une salle de chirurgie des palais de la misère, qu'on nomme Beaujon, Lariboisière, ou Sainte-Eugénie.

En réponse à MM. DECROIX, MARIAGE et RIGAUT, M. SOINS dit que M. le Rapporteur a eu tort de traiter de paradoxale la démonstration qu'il a faite devant le Conseil ; c'est par la méthode scientifique, c'est avec des chiffres, c'est avec l'Étiologie éclairée par eux, qu'il a combattu son opinion. Il ajoute que si c'est au fruit qu'on reconnaît l'arbre, c'est au chiffre de la mortalité qu'on juge de la nocuité ou de l'innocuité d'un hôpital. M. SOINS insiste de

nouveau pour proclamer que Saint-Sauveur a le degré maximum de salubrité, puisque la moyenne de ses décès n'est que de 9.84 quand elle est à la Charité de 9.65.

M. SOINS répond à l'honorable M. MARIAGE que les étrangers, à Paris, ne sont jamais reçus dans les hôpitaux; qu'ils vont à l'hôpital Dubois, où ils viennent contribuer à établir la moyenne de mortalité de 6.25.

M. SOINS ajoute : que notre collègue M RIGAUT me permette de lui dire que je doute absolument, et probablement avec moi les trois confrères qui me font l'honneur de m'écouter, qu'il y ait eu 5 soldats affectés de la pourriture à l'hôpital sur les 52 malades soignés dans la même salle à Sainte-Eugénie, et que les 5 pestiférés aient pu ne pas contaminer leurs voisins, grâce à l'hygiène de la salle. Ces soldats devaient être convalescents de cette terrible affection, et la période de transmission avait du disparaître.

M. J. DECROIX, rapporteur, défend les conclusions posées par la Commission des Finances. Lorsqu'elle a vu l'Administration hospitalière produire le projet d'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie à ses chapitres additionnels, elle s'est dit que le Conseil ne pouvait pas demeurer indifférent devant ce fait d'une importance considérable. Elle a pensé que c'était pour ce corps l'occasion d'exprimer son avis et qu'il regretterait de ne pas la saisir. Pour appuyer, dit-il, notre proposition en faveur de l'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie, nous avons trouvé et nous vous avons déduit trois raisons capitales :

Le souci de la santé des malades, en les plaçant dans les meilleures conditions d'hygiène possibles.

L'amélioration des finances hospitalières, en leur procurant une économie annuelle de 18,000 francs.

Les intérêts de la Faculté de l'Etat, que nous avons créée, et à laquelle nous devons protection.

Ces motifs subsistent tout entiers, malgré l'opposition qu'ils ont rencontrée dans le sein du Conseil, et les objections de toute nature qui leur ont été faites. On s'est efforcé de démontrer l'innocuité de l'hôpital Saint-Sauveur en établissant que la mortalité n'y est pas plus grande que dans les hôpitaux de Paris; cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y a dans la nature des aberrations dont l'explication ne nous est pas donnée; mais on nous accordera du moins, que, à l'inverse du vin, les hôpitaux ne peuvent que perdre en vieillissant, et que l'établissement de Sainte-Eugénie, qui résume tous les progrès de l'Art médical, ne peut valoir moins qu'un vieil hôpital, où les opérations de chirurgie sont devenues si dangereuses qu'un homme des plus compétents vous disait tout-à-l'heure qu'il ne voudrait pas s'y faire traiter un ongle incarné.

Cette innocuité de l'hôpital Saint-Sauveur est un paradoxe, qu'on a soutenu avec beaucoup

d'esprit et beaucoup de chiffres ; mais lorsqu'on descend dans la pratique, lorsque, comme la Commission, on visite ce vieil établissement, on est frappé de l'unanimité des critiques que tout le monde, l'économe, les sœurs et les malades, font de l'état sanitaire. L'opinion publique partage bien aussi ce sentiment; car nous devons constater que, tandis que la population augmente, la clientèle de Saint-Sauveur diminue.

Au point de vue financier, nous devons faire remarquer que les adversaires de la Commission veulent reconstituer un à un, au moyen d'une restauration complète, les quatre pavillons de St-Sauveur, après leur évacuation successive. C'est revenir au point de départ. En effet, en 1866 on s'est demandé si l'on devait restaurer Saint-Sauveur ou construire un nouvel hôpital. C'est à cette dernière alternative qu'on s'est arrêté. Aujourd'hui que cet hôpital est construit, reprendre la restauration de St-Sauveur, ce serait vouloir, à plaisir, doubler la dépense, et non-seulement la dépense première, mais aussi celle de la gestion quotidienne; car il est évident que les frais généraux seront beaucoup plus considérables pour deux hôpitaux que pour un seul.

On a prétendu que le service des malades coûterait notablement plus à Sainte-Eugénie qu'à Saint-Sauveur. Il y a pas mal d'exagération dans les chiffres que l'on a énoncés. Une seule différence sera sensible: c'est celle des frais de chauffage; mais cette dépense portera avec elle son amélioration; car, grâce à la perfection des appareils, elle assurera l'enlèvement des miasmes.

La troisième considération, qui a déterminé nos conclusions, est notre désir de placer la Faculté de l'Etat dans les meilleures conditions. Où se trouvera-t-elle mieux et où présentera-t-elle moins de chances de mortalité qu'à Sainte-Eugénie? Nous l'avons dit déjà, tous les progrès sont résumés dans cet établissement, qui attire l'attention publique et justifie la sollicitude de l'Administration.

Nous ne pouvons donner en ce moment aux Hospices la double charge de l'entretien de Sainte-Eugénie et de Saint-Sauveur. Leurs ressources n'y suffiraient pas. A la fin du siècle, leurs emphytéoses auront pris fin; ils auront réalisé, rien que par l'opération spéciale du quartier de Notre-Dame-de-la-Treille, 60,000 francs de revenus; leur emprunt sera remboursé. Ils auront une situation financière des plus brillantes; la restauration de l'hôpital Saint-Sauveur trouvera alors son heure infiniment plus opportune.

M. le Rapporteur pense que le Conseil doit voter d'abord sur le renvoi à la Commission administrative des Hospices de ses chapitres additionnels, avec avis défavorable; puis sur le maintien au rapport des observations relatives à l'ouverture de Sainte-Eugénie.

M. J.-B. DESBONNET demande la parole: que s'agit-il de savoir, dit l'honorable membre? Si nous conseillons l'ouverture de Sainte-Eugénie. L'Administration hospitalière est d'avis de

l'ouvrir en partie, en laissant fonctionner Saint-Sauveur, aussi pour partie. Elle a prévu à cet effet une recette de 140,000 francs, qui aujourd'hui lui échappe, et une dépense de 35,000 à 40,000 pour la couverture de laquelle elle devra d'abord chercher d'autres ressources.

La Commission des Finances est d'un avis opposé : elle voudrait la fermeture de St-Sauveur et l'ouverture complète de Sainte-Eugénie.

Il est bon de voir quelle était à ce sujet l'opinion de la précédente administration hospitalière, dont on se rappelle la parfaite compétence et l'intelligent dévouement. Elle disait, dans son exposé financier de 1873, page 12, note A :

L'hôpital Saint-Sauveur est situé dans le quartier où se trouve la population qui y envoie le plus grand nombre de malades et de blessés. Il est rapproché des faubourgs de Saint-Maurice et de Fives, où demeurent beaucoup d'ouvriers industriels, et, si tous les malades devaient être envoyés à Sainte-Eugénie, l'éloignement de cet hôpital serait une cause de grands dérangements pour leurs parents qui vont les voir.

La nécessité de mettre les hôpitaux à portée des populations qui doivent en profiter a toujours été reconnue. C'est ainsi que dans la séance de la Commission administrative des Hospices du 27 octobre 1864, présidée par M. de LURIEU, Inspecteur général dont la longue expérience des besoins hospitaliers donne une grande autorité à ses avis, M. de LURIEU a recommandé que les services hospitaliers fussent répartis sur plusieurs points de la Ville, pour les mettre à la portée et en rapport avec le nombre des malheureux qui réclament des secours.

Le nombre réglementaire des lits est actuellement de 499 à Saint-Sauveur.

Mais pour arriver à ce nombre, il faut mettre trop de malades dans plusieurs salles, il faut même en loger dans les combles, et, toutes les salles étant occupées par des lits, il est impossible d'en faire servir quelques-unes de salles de rechange, de réfectoires et d'un ouvroir pour les femmes. Pour mettre les salles dans de bonnes conditions il faudrait réduire le nombre des lits à 343. Depuis la démolition du rempart, l'hôpital Saint-Sauveur est dans une bonne situation de salubrité extérieure.

L'hôpital Sainte-Eugénie, établi pour 400 lits, recevrait les malades et les blessés des quartiers de Wazemmes, d'Esquermes, Moulins, et les malades payants ; ils seraient à proximité de leur domicile comme les malades de l'ancienne Ville à Saint-Sauveur. Si l'on supprimait les hôpitaux Saint-Sauveur et Saint-Roch, l'hôpital Sainte-Eugénie serait bientôt insuffisant, si on n'y apportait pas l'encombrement fâcheux de certaines salles à Saint-Sauveur.

En conservant 343 lits dans ce dernier hôpital, on aurait des locaux disponibles pour 743 lits dans les deux hôpitaux dont on pourrait avoir besoin en temps d'épidémie. En temps ordinaire, on conserverait à Saint-Sauveur les malades et les blessés des vieux quartiers de Lille, Fives et St-Maurice. Les secours resteraient ainsi à la portée des populations, et l'on serait prêt à tout événement et aux besoins nécessités par l'augmentation de la population.

Ces Messieurs faisaient ensuite le calcul du fonctionnement exclusif de Sainte-Eugénie et du fonctionnement simultané des 2 hôpitaux, chacun pour moitié du nombre réglementaire des lits ; ils arrivaient à constater que ce second mode offrirait sur le premier une économie d'environ 23,697 francs.

L'Administration actuelle examine trois hypothèses :

D'abord, l'ouverture complète de l'hôpital Sainte-Eugénie, avec réduction de moitié des services de Saint-Sauveur, et fermeture de Saint-Roch.

En second lieu, la mise en service de deux des quatre pavillons de Sainte-Eugénie, avec les modifications indiquées ci-dessus pour Saint-Sauveur et Saint-Roch.

Enfin, l'ouverture complète de l'hôpital Sainte-Eugénie et la suppression des deux autres.

Elle déclare que la première hypothèse serait trop coûteuse et que la troisième est inadmissible. Elle pense que tout concourt à faire admettre la seconde combinaison : Ouverture de deux pavillons à Sainte-Eugénie, réduction de moitié des services à Saint-Sauveur, suppression de l'hôpital Saint-Roch.

Voilà donc deux Administrations, qui ne sont certes pas animées du même esprit, et qui pourtant se rencontrent. Elles ne veulent pas la fermeture de Saint-Sauveur.

L'amendement que j'ai eu l'honneur de présenter dans la dernière séance demeurait d'accord avec les vues émises par ces Administrateurs. Il tendait à faire disparaître du chapitre des recettes une somme de 140,000 francs, désormais sans justification; mais il laissait debout le projet d'ouverture de deux pavillons de Sainte-Eugénie, avec le fonctionnement simultané de Saint-Sauveur. Je maintiens donc cet amendement que je crois être la vraie solution.

M. LE MAIRE dit qu'il aurait quelques observations à présenter; mais que la discussion a déjà été si longue qu'il croit que le Conseil a le désir d'en voir prononcer la clôture. Cette discussion lui paraît d'ailleurs superflue. Il est d'avis qu'il n'y a qu'une seule mesure sage à prendre : le budget supplémentaire des Hospices a été formé avec des éléments qui avaient leur raison d'être au moment de sa rédaction, mais qui ont disparu depuis. Leur suppression fait à ce budget une situation anormale et irréalisable. Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de le renvoyer à l'Administration hospitalière en la priant de le mettre en harmonie avec la nouvelle situation qui lui est faite par l'arrêté ministériel annulant le traité provisoire entre les Hospices et la Faculté catholique.

Nous attendrons, pour émettre un avis, qu'on nous présente un budget possible.

M. GÉRY LEGRAND aperçoit dans ce renvoi un ajournement qui pourrait permettre à la Faculté catholique de s'introduire dans un poste, où elle peut entrer d'un moment à l'autre. Empressons-nous, dit-il, d'aller à Sainte-Eugénie et de conserver Saint-Sauveur. On n'en chassera plus la Faculté de l'Etat quand elle y sera établie.

M. LE MAIRE met aux voix sa proposition, telle qu'il vient de la formuler.

Elle est adoptée.

En conséquence,

LE CONSEIL

Vote le renvoi à M. le Préfet du budget supplémentaire des Hospices, exercice 1876, en priant ce Magistrat de vouloir bien inviter la Commission hospitalière à le mettre en harmonie avec la nouvelle situation qui lui est faite par l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur.

La séance est levée.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,

CATEL-BÉGHIN.